



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021

Présents : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD - André COURNIL – Sandrine MONSBROT – Florence REY – Christophe POLONI - Joël OUDOT - Pablo GUNDOVA – Anne de LAVARDE - Jean-Pierre BUFFIERE

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Sandra SEIZELARD

DÉLIBÉRATION :

- ✓ **VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES BÂTIMENTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ À BONS DE COMMANDE 2022/2024** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bâtiments recevant du public ainsi que les bâtiments régis par le code du travail sont soumis à l'obligation de vérifications réglementaires et périodiques.

Ces vérifications concernent notamment les installations électriques, de gaz, de chauffage, de cuisson, d'ascenseurs, de portes automatiques, d'appareils de levage, de désenfumage, de systèmes de sécurité incendie, les installations thermiques de plus de 1 mégawatt, etc.

Dans un intérêt économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) se propose de monter un nouveau groupement de commandes pour renouveler ce marché de vérifications techniques.

Le nouveau groupement comprendra la CABB, les communes d'Allasac, Brignac-la-Plaine, Brive, Charrier-Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Sadroc, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cernin-de-Larche, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Turenne, Varetz, Vars-sur-Roseix, Vignols et le CCAS de Brive ; il portera sur environ 350 bâtiments.

La CABB sera la coordonnatrice du groupement.

Ce marché comportera un lot unique et sera de type marché à bons de commande avec maximum pour chaque commune suivant la procédure d'Appel d'Offre Européenne (en application des articles R2124-2 1°, R2161-2, R2162-4 2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique).

Il sera conclu pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025.

Le montant prévisionnel du marché pour la commune, et pour les quatre années, est estimé à:

Commune	Montant total HT du marché ESTIME pour les quatre ans	Montant total TTC du marché ESTIME pour les quatre ans	Montant total HT du marché MAXI pour les quatre ans
SAINT-CYPRIEN	1 100	1 320	2 500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commande entre la CABB, les communes d'Allasac, Brignac-la-Plaine, Brive, Charrier-Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Sadroc, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cernin-de-Larche, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-la Roche, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte Féreole, Turenne, Varetz, Vars-sur-Roseix, Vignols et le CCAS de BRIVE ainsi que la convention s'y afférant.
- DÉSIGNE un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'Appel d'Offre de SAINT-CYPRIEN pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offre du groupement
 - Monsieur POLONI Christophe en tant que titulaire
 - Monsieur DUROY Damien en tant que suppléant
- AUTORISE le lancement d'un appel d'offres européen ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et marchés relatifs à cette opération ;
- DÉCIDE d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6156.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Suite à la crise sanitaire du COVID19 qui perdure, le repas communal des personnes de 65 ans et plus, n'aura pas lieu en Janvier 2022. Toutefois, le Conseil Municipal, comme l'année dernière, distribuera avant les fêtes de fin d'année, un colis aux personnes concernées.
- ✓ Un garde-corps sera installé près des marches en bas du cimetière.

Fin de la séance.

